



Procès-Verbal Commission Féminines

N° 07
1^{er} Décembre 2021

Présents : Daniel Roger, Président
Laurent Bauvineau, Laëtitia Charreau, Sylvain Denis et Annie Olivier
Excusée : Laurence Paré

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Celles-ci peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

1. Approbation du PV

La Commission approuve le PV n° 06 des 02 et 03 novembre 2021 sans réserve.

2. Tirage de la Coupe du District Seniors

La commission homologue les résultats du 1^{er} tour de la Coupe du District Seniors sans réserve.

La commission procède au tirage du 2^{ème} tour de la Coupe du District Seniors, correspondant aux 16es de finale, qui se déroulera le Dimanche 19 Décembre 2021.

3. Futsal Seniors F et U18F

Seniors

10 équipes se sont engagées.
Premier tour prévu le 16 janvier 2022.

U18 F

15 équipes se sont engagées.
Premier tour prévu le 8 janvier 2022.

La Commission remercie les clubs ayant proposé des salles. Elle regrette le peu de salles proposées.
La Commission planifie l'organisation en fonction des éléments reçus et communiquera après avoir eu la validation des salles réserves.

4. Matches remis

La Commission prend connaissance des matchs non joués et reporte les rencontres suivantes :

Seniors D1 Féminines à 11 :

- N° 23808607 La Chapelle/Erdre Ac 1 / Gf Vertou Sorinières 1 au 09.01.22
- N° 23808608 Savenay Malville Pfc 1 / Rezé Fc 1 au 09.01.22

Seniors D1 Féminines à 8 :

- N° 23906455 Ent.Ste-Luce/Carquefou 3 / Le Cellier Mauves Fc 1 au 19.12.21
- N° 23906472 Gf Loire et Cens 2 / Gf Phil'Coul 1 au 19.12.21

U18F

- N° 24178114 Ent. AEPR GF Phil'Coul – Nort AC : match à jouer en semaine ou au plus tard avant jeudi 13 janvier 2022 pour préparer la 3e phase

Le Président,
Daniel Roger



La secrétaire de séance
Isabelle Loreau

